

Publications des départements et des offices de la Confédération

Procédure de consultation

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Parcs naturels et parcs paysage d'importance nationale. Révision partielle de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN)

La création de parcs paysage répond au double souci de la protection de la nature et de l'exploitation. Cette nouvelle catégorie de parcs permet de conserver des paysages de valeur, naturels et culturels, tout en autorisant leur exploitation touristique et économique. Le projet de modification de la LPN prévoit en outre l'adaptation du concept de parc national et l'introduction de parcs naturels.

Date limite: 15 janvier 2003

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de:

Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Divisions Nature et Paysage, Worbentalstrasse 68, 3003 Bern, téléphone 031 322 93 87, fax 031 324 75 79, <http://www.umwelt-schweiz.ch>

24 septembre 2002

Chancellerie fédérale

Procédure de consultation

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	38
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.09.2002
Date	
Data	
Seite	5616-5616
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 617

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.